



## Séparée de ma fille nous vivons une injustice terrible !

Par **sabthestar**, le **03/02/2011** à **02:52**

Bonjour,

En 2006 je me suis mariée. En 2007, mon mari a demandé le divorce. Il a quitté la maison en m'enlevant notre fille en bas âge, sans même que j'ai le droit de dire un mot. Il me laissait voir ma fille que une heure ou deux un mercredi de temps en temps. Un jour, j'ai refusé de lui rendre notre fille si il n'acceptait pas de discuter. Nous avons établi un accord à l'amiable pour une garde alternée. Malheureusement, j'ai perdu mon emploi juste après mon déménagement. J'ai eu de gros soucis financiers (loyer + élevé et revenu moins élevé (rmi à l'époque). J'ai donc confié la garde de ma fille à son père temporairement, pour ne pas que mes soucis de finances se répercutent sur son bien être (donc pour le bien de ma fille !). Ma tante m'a proposé de m'héberger le temps de remettre ma situation à niveau. J'ai donc vécu chez ma tante et recevais ma fille le weekend et les vacances de temps en temps labas. Le papa en a profité pour demander la garde complète. il a monté son dossier dans mon dos. J'ai reçu une assignation en justice. Je n'ai pas pu me présenter au tribunal. Le juge a statué sur une garde complète chez le papa. Aujourd'hui, j'ai dû déménager en mayenne. le papa est en loire atlantique. Deux heure et demi de route qui nous séparent. Je n'ai pas le permis de conduire et je ne vois jamais ma fille. La dernière fois je l'ai eu aux vacances de noel, mais cela faisait 6 mois que je n'avais pas vu ma fille !!! Elle souffre de ne pas voir sa maman régulièrement et moi aussi je souffre terriblement de cette situation ! Aujourd'hui j'ai une meilleure situation. J'ai un revenu (rsa mais revenu quand meme), j'ai un logement, je suis fiancée et enceinte de mon second enfant. Je veux demander la garde de ma fille. Mais on me dit que c'est peine perdue puisqu'elle est chez son père depuis deux ans. Et que je lui ai laissé la garde à l'époque. Mais est-ce normal que en voulant le bien être de mon enfant, on me puni aujourd'hui elle et moi ?! Je l'ai laissée à son père car c'était ce qui était le mieux pour elle à l'époque ! ce fut la plus difficile des décisions à prendre en temps que maman,

mais je pensais au bien être de ma fille ! il en a profité et me la faite retirer. Je trouve injuste qu'une maman et son enfant soit séparées ainsi sans avoir jamais rien fait de mal ou de nuisible ! quels sont mes recours ? le papa a un emploi et est propriétaire de sa maison. je suis au rsa et en location. ai-je une chance de récupérer mon enfant ? aidez moi !

Par **mimi493**, le **03/02/2011** à **04:11**

Je ne comprends pas très bien votre histoire : vous avez divorcé, donc forcément, il y a eu un jugement concernant la résidence de l'enfant, or vous dites avoir fait un accord amiable de résidence alternée ???

Pourquoi ne pas vous être présentée au tribunal ??? vous aviez droit à un avocat gratuitement avec le rmi en plus. Il est totalement normal de donner la résidence au père, si vous n'avez même pas pris la peine de venir à l'audience. Il n'y a là aucune injustice. Pourquoi avoir déménagé si loin du père et donc de votre fille ?

Ce n'est pas tant votre situation financière qui vous handicape mais le fait d'avoir accumulé les erreurs pouvant facilement être interprété comme un délaissement de l'enfant tout comme le fait de ne pas prendre l'enfant pendant au moins, la moitié des vacances scolaires comme doit vous le permettre le jugement.